

MOTION DE LA COMMUNE DE PONT-SUR-MEUSE

En toute indépendance et en précisant que la commune ne fait partie ni d'une association ni d'un collectif, le conseil municipal a communiqué dernièrement au sujet du compteur Linky, compteur électrique communicant à télérelève, c'est-à-dire pouvant être interrogé et actionné à distance, en lieu et place des compteurs actuels.

La population de Pont-sur-Meuse a émis de fortes réticences par rapport à l'installation de ce compteur, compte tenu de nuisances qu'il engendre à de nombreux niveaux. Aussi de nombreux courriers d'habitants sont parvenus en mairie, refusant l'installation de ce compteur à leur domicile

Il nous semble important et urgent, comme pour l'ensemble des 36000 communes françaises, toutes concernées par ce sujet national, que l'Etat fournisse de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent.

En effet, ce déploiement à l'échelle nationale des compteurs Linky, débuté en décembre 2015, doit être assumé officiellement par l'Etat, tout en communiquant largement sur les contours et les détails du projet. Car, en raison de sa qualité de concessionnaire et intervenant directement dans la pose des compteurs, la parole d'ENEDIS (ERDF) ne saurait suffire à lever les inquiétudes. Il y a un vrai déficit d'information et de communication !

Enfin, au regard de toutes les informations qui sont diffusées dans les médias, sur les réseaux sociaux, il apparaît des interprétations différentes, opposées, contradictoires qui peuvent susciter des interrogations, des incertitudes, des inquiétudes en matière de santé publique, de libertés individuelles, d'aide au public et souvent au public le plus fragile.

En matière de santé publique, trop d'avis partagés, ou plutôt non partagés, incitent à la prudence et à la vigilance et donc, au principe de précaution. En matière de libertés individuelles, le réserve paraît, elle aussi, de circonstance. En matière d'aide au public et souvent au public le plus fragile, la commune est sollicitée tout au long de l'année, mais particulièrement en période hivernale parce que, à la suite du changement d'opérateurs d'énergie ou à la suite de difficultés de règlements de factures d'énergie, des familles se retrouvent sans électricité ou en puissance réduite. Aujourd'hui la commune peut encore intervenir, certes avec bien du mal, grâce à un échelon local, de proximité, et faire en sorte qu'un des besoins les plus élémentaires pour l'Homme soit assuré. Qu'en sera-t-il avec un compteur communicant ? Pourra-t-elle encore intervenir ?

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le conseil municipal demande le maintien des compteurs actuels sur l'ensemble du territoire de Pont-sur-Meuse sauf pour les foyers qui formuleraient une demande contraire auprès du concessionnaire et intervenant.

Copie de cette motion sera transmise à Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Monsieur le Directeur de ENEDIS FRANCE, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Meuse, Monsieur le Président de la Région Grand Est et à Messieurs les Parlementaires de la Meuse.



SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM – PRENOM		Emargement
GRUYER	Reyna Pd	
AUBIN	Paul	
DEVILLE	nicolas	
Devilh	Denis	
Ducilly	jean	
Kohe	Annette	
GRUYER	Eliane	
HOCQUAY	Stéphane	
AUBIN	Benoit	

